

DECENTRALISATION TERRITORIALE ET DEVELOPPEMENT DE LA PROVINCE DE L'ITURI : UN CHEMIN CROISE ENTRE LES VORACITÉS POLITIQUES ET L'INSÉCURITÉ

Par

Jean Claude LIRIPA LOVI

*Doctorant en Sciences politiques et administratives et Thésard à l'Université de Kinshasa,
Chercheur au Centre d'étude politique (CEP) et au Centre d'études et de documentation sur
l'Afrique centrale (CEDAC)*

RÉSUMÉ

Cette note d'analyse porte sur des problèmes du développement de la province de l'Ituri après sa mise en place effective et essai d'un diagnostic stratégique. Nonobstant l'institutionnalisation de la décentralisation territoriale, la province de l'Ituri reflète l'image d'une province dont le développement se trouve croiser entre les voracités des hommes politiques caractérisées par la recherche des intérêts partisans dans une approche marxiste matérialiste, d'une part, et l'insécurité imposée par les violences des groupes armés, d'autre part. Face à cette évidence, la décentralisation territoriale qui devait provoquer un développement à partir de la base est embrassée et astreinte à son propre sort. Tout en privilégiant la théorie de développement local dans son approche participative et adaptée.

Cet article entend à analyser les défis de développement de l'Ituri et y proposer les perspectives de solution

Mots-clés : *Décentralisation, développement, province de l'Ituri, politique, insécurité*

SUMMARY

This paper analyzes the problems of development in the province of Ituri after its effective establishment and attempts a strategic diagnosis. Notwithstanding the institutionalization of territorial decentralization, the province of Ituri reflects the image of a province whose development is caught between the voraciousness of politicians characterized by the pursuit of partisan interests in a Marxist materialist approach on the one hand and the insecurity imposed by the violence of armed groups on the other. In the face of this evidence, territorial decentralization, which was supposed to bring about development from the bottom up, is embraced (forced) and forced (reduced) to its own fate. While privileging the theory of local development in its participatory and adapted approach.

This article aims to analyse the development challenges of Ituri and propose possible solution

Keywords: *Decentralization, development, Ituri province, politics, insecurity*

INTRODUCTION

La province de l'Ituri est l'une des 26 provinces issues de démembrement des anciennes provinces de la RDC. Disposant des atouts économiques et avec une superficie de 65.658 km², soit 2,79 % du territoire national, l'Ituri est plus grand que le Pays-Bas (avec 34.182 km²), la Suisse (avec 41.418 km²), il est le double de la Belgique (avec 30.518 km²), du Rwanda (avec 26.338 km²), et de Burundi (avec 27.834 km²), l'Ituri fait bien partie des provinces ayant remplies les critères et les conditions de viabilité. Du point de vue économique elle faisait déjà réellement partie des régions les plus riches de la République, à part ses produits agricoles, la pêche, l'élevage, les produits miniers, les bois et autres, il sied de ne pas perdre de vue que l'Ituri produisait seul au moins 67% des recettes publiques de l'ancienne province orientale et disposait des infrastructures locales prêtes contrairement aux autres provinces. Du point de vue démographique, elle est l'une des provinces qui regorgent plusieurs ethnies qui pour nous est une richesse sur le plan culturel. D'après les données récentes de la société civile, sa population est estimée à 13 millions d'habitants. La RDC, à travers la Constitution du 18 février 2006, en optant pour la décentralisation attendait que celle-ci soit la véritable épine dorsale et le centre d'impulsion de développement local. Le souci majeur du constituant congolais en adoptant la décentralisation (comme système de gestion) était de provoquer le changement en provinces, mieux au niveau local et d'ouvrir la porte à une nouvelle dynamique de développement et de gouvernance du pays centrée sur les provinces, avec les entités territoriales qui les composent à la base¹.

Et pour cela les provinces et les entités territoriales décentralisées sont dotées des personnalités juridiques distinctes de pouvoir central² et ont reçu du constituant des compétences qu'elles exercent en propre ainsi que celles qu'elles exercent en concurrence avec le pouvoir central³. Qui malgré cela, semble rester une intention de bonne foi pour cette province face aux ambitions politiques et aux voracités des hommes politiques ainsi qu'à l'insécurité imposée par les violences des groupes armés rebelles. La province de l'Ituri semble faire un cercle vicieux, alors qu'à l'aube de l'avènement de sa mise en place, la population croyait à un Ituri porteur d'espérance d'un développement de ce siècle aux grands défis : « bâtir un Ituri plus beau qu'avant », qui du reste, ressemble à une sorte d'eschatologie du grand soir.

¹ J-P. MWEBWA KALALA, « Contexte de la décentralisation avec les provinces et les entités territoriales décentralisées face aux perspectives de l'économie sociale du marché en RDC », *Démocratie, décentralisation et économie sociale du marché en RDC*, Konrad Adenauer stiftung, Kinshasa, décembre 2013, p.47.

² Article 3, alinéa 1^{er} de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 telle que modifiée à ce jour.

³ Articles 202, 203 et 204 de la Constitution précitée.

La décentralisation est un enjeu politique dans un système de responsabilité. A cet effet, les comportements tant individuels que collectifs des hommes politiques au niveau national que provincial ainsi que la paix deviennent des déterminants importants pour le développement de chaque province. Il y a lieu de soutenir que c'est une politique adaptée pour stimuler les projets socioéconomiques, politiques, administratifs et le développement local dans la mesure où elle repose sur une gouvernance politique éthique et rationnelle.

Garantir, à proposition requise, le développement est l'une des missions d'un Etat. Ceci pour autant dire que tout pouvoir public, chaque entité territoriale à l'obligation de mettre tout en œuvre afin que les citoyens vivent mieux. D'où, un modèle porteur à la fois d'une identité articulée sur un système des valeurs et des principes, une vision du monde et son évolution, ainsi qu'un projet politique et sociétal pour mieux s'y prendre à cet effet. Ce qui renvoie à un cadre politique qui a pour vocation de fixer de manière qualitative les objectifs du développement, notamment sur le plan politique, sécuritaire, stratégique et prospectif. Mais aussi à un cadre doctrinal, pragmatique à partir duquel le pouvoir public entend agir.

C'est-à-dire, mettre en œuvre sa politique du développement, en définissant clairement les options alternatives dans l'emploi des structures et instruments à sa disposition pour atteindre ses objectifs. La nature et la gestion des dits instruments et structures, leur organisation et fonctionnement et leur efficacité dépend des acteurs et demeurent des préoccupations majeures pour toute province ou entité qui se veut être à la hauteur des défis des développements toujours plus nombreux et complexes à la fois. La décentralisation en vigueur est certes riche en matière de production législative, mais elle est butée aux contraintes des mises en œuvre suite aux intérêts politiques et à l'insécurité imposée depuis 2017 par les violences des groupes armés rebelles. Toute structuration doit être conçue dans le dessein d'apporter le changement qualitatif à l'essentiel des besoins de la majorité de la population et non dans le but de la renonciation des droits au gré des ambitions personnelles des acteurs politiques.

La thématique de ce genre a déjà fait l'objet des plusieurs recherches. MUYER OYONG considère la décentralisation territoriale comme étant une décision de haute portée politique qui consiste à subdiviser l'espace terrestre en plusieurs entités administratives de coordination à travers lesquelles s'articule l'action de l'Etat.⁴ Cet acte, ainsi que le note Léon de saint Moulin, est une décision qui est loin d'être neutre. Elle est parfois fondée sur les

⁴ MUYER OYONG, *L'impératif du développement et réforme de l'administration locale du Zaïre*, PUZ, Kinshasa, 1986, p.26.

motivations qui ne sont pas nécessairement celles avouées publiquement⁵. L'homme reste au centre du développement, il est le moyen et la fin du développement. Il est à la fois créateur de richesse et de pauvreté⁶.

Pour MABIALA MANTUBA NGOMA et R. DION, la bonne foi d'un gouvernement à instaurer un Etat de droit démocratique se mesure désormais non seulement par sa capacité à rapprocher l'administration des administrés par la mise en place des nouvelles entités territoriales, mais aussi par son habileté de répondre aux problèmes sociaux de la population, en créant un environnement de paix et en ramenant le développement à la base à travers une bonne gouvernance⁷.

Aujourd'hui que cette décentralisation est rendue effective et renforcée par la constitution, la province de l'Ituri est butée à d'énormes problèmes de gouvernance et du développement dus, d'une part, aux ambitions des acteurs politiques et, d'autre part, à la situation sécuritaire des violences des groupes armés.

D'abord, politiquement, nous assistons à une sorte de détournement ou une prise en otage des objectifs de la décentralisation qui étaient de ramener le développement à la base et la bonne gouvernance locale. Les intérêts politiques (individuels, des partis politiques, regroupements politiques et des régimes) prennent place devant la bonne gouvernance et le développement de la province. Nous sommes face à une bataille entre le respect des textes des lois et les ambitions politiques, laquelle se voit être remportée par les intérêts politiques sur les textes. D'où le développement demeure un chemin croisé.

De ce fait, cette analyse se résume autour de la question suivante :

Pourquoi la province de l'Ituri, bien qu'elle remplit les conditions des viabilités traine à décoller pour son développement nonobstant l'effectivité de la décentralisation ?

Pour mener cette recherche, nous avons fait recours à l'approche systémique et stratégique. De manière pratique, s'agissant de l'analyse systémique, nous considérons l'Ituri comme un système composé des sous-systèmes qui sont les territoires, les villes, les communes, les secteurs liés entre eux par des relations d'interdépendances telles que si l'un d'eux est en disfonctionnement, les autres

⁵ P. KYUNGU SHIMBI « Découpage territorial pour le développement ou Résignation à la fatalité politique », *Démocratie, décentralisation et économie sociale de marché en RDC*, Konrad Adenauer stiftung, Kinshasa, décembre 2013, p. 41.

⁶ KIMPIANGA Mahaniah, *La problématique du développement*, presses de l'université de Luozi, 2007, p.1.

⁷ P. MABIALA MANTUBA NGOMA et R. DION, « Pouvoir central et pouvoirs provinciaux et locaux », *Mandats, rôles, fonctions des pouvoirs constitués dans le nouveau paysage politique de la RDC*, Kinshasa, PNUD, 2009, p.69.

sont aussi touchés, par conséquent, toute la province est en disfonctionnement. La province à son tour est un sous-système du grand système RDC et bénéficie d'un transfert des compétences de la part du gouvernement. Le système et les sous-systèmes reçoivent plusieurs demandes et exigences de la part de la population en terme de « out put » pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Toutes les différentes demandes sont adressées directement aux gouvernants qui les traitent dans le cadre de leurs missions en tant que pouvoir public. Naturellement à chaque demande correspond une réponse en terme de « in put ». Celle-ci peut arriver ou alors s'avérer à son issue positive ou négative. Le système que nous analysons n'est pas à l'abri des exigences et soutiens de la population ainsi que de nombreuses et de très variées influences extérieures qui sont exercées par les acteurs des différents degrés, du fait que le système Ituri n'est pas isolé, mais fonctionne dans un environnement qui influe sur lui.

Enfin l'approche stratégique quant à elle, nous a permis à déceler les stratégies des acteurs, leurs comportements. Chaque acteur dispose de marge de manœuvre, lui permettant d'adopter un comportement volontariste. Souvent les acteurs se donnent des objectifs plus ou moins clairs, plus ou moins constants, mais au service desquels ils saisissent les opportunités pour la recherche des intérêts privés et satisfaire les ambitions personnels ou d'un camp en violation des textes de loi. D'où la théorie de chemin croisé.

Les données qui ont permis l'élaboration de cette étude ont été collectées suivant plusieurs techniques. Nous avons recouru à la technique documentaire, à l'interview libre, l'observation indirecte étant donné que nous étions nous-même sur terrain.

I. THÉORIE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL OU ENDOGÈNE (TERRITORIAL) : NOTRE THÉORIE D'ATTACHE

Le développement endogène ou territorial est une approche qui conçoit le développement comme une démarche partant du bas, privilégiant les ressources endogènes dans une entité ou collectivité territoriale bien déterminée. Cette théorie fait recours aux traditions industrielles locales et insiste particulièrement sur la prise en compte des valeurs culturelles, sociales, politiques et économiques et recourt à des modalités coopératives, indique KOLOSZY KATALYN⁸. Il renseigne aussi que, le développement local possède une référence politique et économique qui prend son essor avec les politiques de la décentralisation.

⁸ KALOSY KATALYN, cité par MAKONYANI MAPASU, *Problématique du développement régional*, L'Harmattan, Paris, 2017, p.77.

Depuis une centaine d'années, le développement endogène ou local est devenu le concept clé, le mot « passe par tout » de l'aménagement du territoire et de la politique régionale, renseigne Bernard PECQUEUR⁹. Il précise que les mécanismes de développement endogène, par définition, sont basés sur des conditions locales. Pour lui, le développement local ou endogène, ouvre des perspectives d'actions pour toutes sortes d'espaces : urbains, ruraux, communaux, provinciaux (industrialisés, en voie de développement, en reconversion, etc.), obligeant les décideurs politiques à modifier leur regard sur les potentiels et la genèse des ressources productives.

Le développement endogène ou territorial est un « développement conçu par la population locale concernée et répondant de façon prioritaire aux besoins, aspirations de cette population et aux réalités de son environnement social et naturel »¹⁰. Il offre plus de dignité humaine, car il est le résultat des efforts qui viennent du fond intérieur même des citoyens. Les initiatives trouvent leurs bases dans la conception et la création locale. Le but poursuivi par le développement endogène ou local est de libérer la population locale de toutes les chaînes de dépendances et de dominations externes et l'amélioration des conditions humaines des populations locales. Le qualificatif « endogène ou territorial », comme nous venons de le préciser plus haut, désigne le niveau local lorsque celui-ci doit se définir par rapport au niveau national, ou il peut désigner le niveau national lorsqu'il s'agit de comparaison avec le niveau international ou mondial. Leonard NTUAREMBA ONFRE précise, à cet effet, que « le développement endogène ne cherche pas à effacer la dimension internationale, il vise à atteindre une envergure intégrale, de sorte que l'idéal du développement englobe l'expansion économique, le développement culturel, le respect de la personnalité historique, l'assimilation des éléments technologiques locaux, la participation populaire et la satisfaction des différents besoins essentiels »¹¹.

Ainsi, le développement endogène veut mobiliser les efforts internes et associer le développement intégral de l'homme. Alain TAURAIN illustre par trois éléments, qui nous aident à comprendre le développement endogène. Il s'agit : de combiner l'ouverture du marché et l'esprit, un élément très important qui est proche des idées capitalistes classiques ; de montrer que le développement est une question de la volonté, participation et mobilisation collective généralement animer par l'Etat ; de relever que l'ouverture du

⁹ PECQUEUR B., *Le développement local : pour une économie des territoires*, éd. Syrius, Paris, 2000, p.71.

¹⁰ MBAYA MUDIMBA R., *Crise de la connaissance et sous-développement en RDC : nécessité de la conscientisation pour le développement, mboka ebongaka na boyebi na mpiko ya bana mboka*, édition universitaire africaine, Kinshasa, 2009, p. 55.

¹¹ NTUAREMBA ONFRE L., *Education à la citoyenneté, civisme et développement*, Notes des cours en relations internationales, Université de Kinshasa, 2017, p. 64.

système politique représente le rôle principal interdisant la séparation des dirigeants et leurs subordonnés et imposant la nécessité fondamentale de la collectivité sur les intérêts privés dont la suprématie entrainera une crise ou une rupture sociale¹².

Pour STOHR et TAYLOR, le développement endogène ou territorial a deux éléments clés, qui sont : « un développement « décidé » (concerté) et « orienté » par chaque territoire selon ses propres inclinaisons et animé par la mobilisation des ressources locales, au premier chef « le capital humain », selon SHULTZ¹³.

Nous pouvons sans doute soutenir que « le développement local » comme modèle de développement pour la province de l'Ituri qui doit à son tour être analysé comme un processus de transformation et d'évaluation à court, moyen et long terme. Le terme local renvoie à la notion du territoire. Proposer le modèle de « développement local » pour la province de l'Ituri revient à appréhender la question de l'échelle pertinente à partir de laquelle devrait s'opérer un processus de développement dans chaque entité territoriale de l'Ituri à partir de la base, de bas vers le haut, de la périphérie vers le centre de décision, un développement à domicile ; donc un développement « in situ » à partir des localités, des villages, des quartiers, des groupements, des chefferies, collectivités, secteurs, communes en passant par les territoires vers la ville de Bunia (chef-lieu de la province). Dans cette perspective, il est question de considérer la province de l'Ituri dans ses multiples dimensions : politiques, administratives, identitaires, économiques, sociales, culturelle, de conduite d'actions. Le développement local exprime ici un mouvement de prise en charge de la province de l'Ituri par les acteurs locaux, sur base des initiatives locales, des projets adaptés à la situation et aux réalités locales de l'Ituri. Le projet de développement doit être conçu localement sur base de réalité de chaque entité pour être exporté au niveau provincial et national. Pour cela il faudrait le respect des principes de libre administration des provinces, de valorisation des entités territoriales décentralisées, le respect de principe de subsidiarité, d'autonomie, de séparation du pouvoir dans les compétences reconnues aux provinces et aux entités territoriales décentralisées, de proximité, de participation et de solidarité. D'abord il apparaît comme une nécessité pour contraindre la crise de légitimité des actions de développement et de gouvernance, il doit peu à peu être adopté comme un choix. Le développement local se caractérise ainsi par le passage d'une approche thérapeutique locale et adaptée, répondant aux crises, à une approche préventive visant à faciliter l'adaptation du tissu local (économique, social et humain) aux enjeux auxquels il se confronte (internes, externes). Il repose sur

¹² TAURAIN A., cité par LIRIPA LOVI, *Développement de la province de l'Ituri à l'épreuve de la décentralisation territoriale en RDC*, Mémoire de DES, SSPA, Unikin, 2018, p. 78.

¹³ LIRIPA LOVI, *Op. cit.* p.79.

la mobilisation, la participation de tous les acteurs, des dispositifs institutionnels particuliers, qui facilitent, renforcent les dynamiques établies et contribuent à augmenter la cohérence du territoire.

Au niveau de la province de l'Ituri, ce paradigme du développement local doit reposer sur les capacités participatives d'acteurs locaux dans les différents territoires (MAHAGI, DJUGU, ARU, IRUMU, MAMBASA), les entités territoriales décentralisées de l'Ituri, dans les différents niveaux de décision et institutions politiques à s'organiser autour d'un projet de développement local c'est -à-dire se fédérer autour d'un objectif de développement commun en mobilisant les potentialités et les ressources existantes dans la province de l'Ituri. En Ituri Cette lecture de développement local devrait se réaliser dans trois dimensions. Premièrement elle doit avoir le caractère localisé, territorialisé des activités et des actions. Deuxièmement elle invite à considérer la temporalité de ces actions dans chaque entité dans une période bien déterminée. Les actes finalisés, en effet, rendent compte de la faculté des agents à concevoir en commun. Dans ce cadre de développement de chaque entité territoriale, l'objectif commun devrait reposer sur la valorisation des ressources locales et sur une auto prises en charge par des initiatives locales avec la participation des tous les acteurs. Enfin, il n'exprime que le territoire résulte de la participation et des interactions entre les acteurs impliqués dans une démarche collective locale.

II. LA PROVINCE DE L'ITURI FACE AUX CHALLENGES DE SON DEVELOPPEMENT

Alors que la province de l'Ituri fait bien partie des provinces ayant correctement remplies les critères et les conditions de viabilité pour la création d'une province, car disposant des atouts économiques, des ressources naturelles pouvant promouvoir le développement d'une province, a.jour d'hui elle semble loin de sa phase de décollage, A l'horizon de l'évènement de la mise en place des nouvelles provinces, tout faisait croire qu'elle porterait les espérances d'un développement renaissant à l'aube de la décentralisation territoriale. Mais paradoxalement le développement de cette province se trouve au croisé de chemin entre les intérêts politiques, d'une part et l'insécurité imposée par les violences des groupes armés ou forces négatives hétéroclites, d'autre part, au détriment de la constitution et des textes de loi régissant les entités territoriales.

II.1. Difficile décollage de la province de l'Ituri face aux ambitions politiques

La politique étant en amont de toute organisation sociale, il ne suffisait pas seulement de créer des nouvelles provinces, mais il faudrait surtout penser à la préparation des hommes censés animer ces nouvelles entités territoriales. Leurs qualités, leurs comportements, leurs leaderships deviennent des facteurs

déterminants pour le développement. L'homme reste au centre de tout développement¹⁴. La personne humaine est le moyen et la fin pour la réussite de la décentralisation et du développement.

Certes, l'intention politique, l'énonciation de l'idéal, des politiques publiques, de bonne gouvernance et du projet du développement n'est mesurable que par sa matérialisation dans la vie concrète de la population, première bénéficiaire des toutes politiques publiques. Il est une évidence réelle aujourd'hui, que les choix, les orientations des politiques publiques et le système de gestion par les dirigeants déterminent un avenir meilleur ou catastrophique. C'est autant affirmer que les meilleurs ou les pires lendemains du pays relèvent plus que jamais de la responsabilité morale des acteurs politiques et des animateurs des institutions politico-administratives¹⁵.

Aujourd'hui, de facto, l'intérêt politique individuel voire des partis politiques ou des regroupements politiques semble prendre en otage le développement de la province de l'Ituri. L'intérêt mesquin se positionne devant les objectifs de la décentralisation. Le développement local semble rester dans le verbe. Tant que le pouvoir est conçu et recherché pour soi ou pour un groupe politique, et non pour organiser la société de telle façon que chaque citoyen puisse y trouver la possibilité de mener une vie décente, aucun développement ne sera possible quel que soit les bons textes de loi, les bons programmes. Il s'avère que cette mentalité contraire à tout souci de gestion correcte et juste de la *res publica*, est fatale et risque d'empêcher le plus longtemps le développement des nouvelles provinces. Les problèmes du développement auquel la province de l'Ituri est butée face à la recherche des intérêts politiques se traduisent à travers les faits suivants et ces problèmes peuvent être analysés en deux dimensions du pouvoir : Au niveau central et au niveau provincial ou local

II.1.1. Paradoxe de mode de scrutin des gouverneurs

Déjà, le mode de scrutin des animateurs soulève un sérieux défi. L'élection des gouverneurs par les députés provinciaux favorise beaucoup de défaillance, le fait que ces élections sont souvent faites sur base des accords politiques, coalition entre les politiques sur l'instruction des leaders politiques et sur base d'intérêt. Ce mode d'élection présente un sérieux problème et représente peu la volonté du peuple, souverain premier. Par conséquent, il restreint la participation politique de la population. Comment peut-on espérer au développement des provinces avec des gouverneurs issus de la volonté des

¹⁴ KIMPIANGA Mahaniah, *Op. cit.*, p.1.

¹⁵ KUNA MABA MAMBUKU, *Le processus du développement du Bas-Congo. Voyage à travers le programme du gouvernement provincial, les relations et les allocutions du gouverneur*, CAPM, Kinshasa, 2012, p.13.

hommes politiques, qui doivent rendre d'abord compte aux clauses entre partis politiques, source de leur pouvoir. Ce mode d'élection favorise une très grande corruption, l'argent devient le seul moyen d'accès au pouvoir avec le risque de voir les incompetents accéder à la gestion des provinces sans un programme concret. Même si l'exception est une évidence. Il suffit de bien maîtriser le rouage politique, de bien répondre aux besoins de son parti politique, son chef du parti ou « son autorité morale », de bien respecter l'accord entre les regroupements politiques et d'être en bon terme avec les députés provinciaux pour demeurer longtemps au pouvoir, quel que soit le résultat sur terrain. Comme nous racontait un ancien gouverneur de la province de l'Ituri son expérience de gestion, son mode de vie et sa façon de se comporter avec les députés provinciaux : « les députés provinciaux étaient mes proches, on pouvait prendre un verre ensemble avec beaucoup d'entre eux, et cela, on pouvait traiter certaines questions sensibles, chacun pouvait avoir sa part et mon pouvoir était rassuré »¹⁶.

La province de l'Ituri n'a pas été épargnée de ce mode d'élection, depuis sa mise place, tous les gouverneurs seraient élus soit sur instruction des « autorités morales », soit sur base d'un accord d'intérêt entre les partis politiques. Les députés ont joué le rôle de garde-fou. Il serait paradoxal d'espérer le développement local des institutions qui doivent répondre en premier lieu aux individus, aux partis politiques au lieu de répondre aux problèmes de la population

Ce phénomène concerne presque toutes les provinces. L'exemple récent est celui des élections de 2018. Les élections des sénateurs et des gouverneurs étaient attachés des nombreuses corruptions. Le président de la république Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO avait même menacé les élections de sénateurs d'annulation. Même au sein du parti présidentiel « UDPS », il y avait eu une forte incompréhension entre les députés et les militants, car malgré le nombre de députés qu'il avait, aucun sénateur n'a été élu pour le compte de l'UDPS.

II.1.2. La corruption, le détournement, la fraude

La corruption, le détournement, la fraude sont des fléaux qui tuent considérablement le développement et la bonne gouvernance de la province de l'Ituri. Selon OASIS KODILATEDIKA, la corruption intériorisée dans les mœurs du politique congolais touche toutes les institutions du pays. Il fait remarquer que 55% des recettes échappent au trésor public congolais à cause de ce phénomène. Ce manque à gagner est estimé à des milliards de dollars,

¹⁶ Conférence-débat du gouverneur de la province Jean BAMANISA SAIDI avec la communauté Iturienne de Kinshasa dans la salle Marini de centenaire, Kinshasa, le 12 février 2020.

soit deux à trois fois le budget de la République¹⁷. Cependant, la préoccupation principale de la classe politique provinciale voire nationale semble s'intégrer en tout dans la constellation du pouvoir impérialiste ou néocolonial. La corruption, le détournement et la fraude sont entretenus par les acteurs politiques. C'est un système qui consiste à acheter des personnes, à constituer avec elles une Elite assoiffée d'argent et de pouvoir, manipulable à merci, acceptant de détruire tout projet d'intérêt commun au bénéfice des attentes d'un groupe des personnes, parti politique, d'un régime ou d'une institution. Pierre LASCOUMES et Carla NAGELS dans l'ouvrage : « sociologie des élites délinquantes, de la criminalité en col blanc à la corruption politique » démontre que ces pratiques délinquantes ou transgressives ont un rapport avec la place qu'occupe chaque catégorie sociale dans la structure sociale et c'est en fonction de la place que chacun occupe, qu'il aura accès à tel ou tel type de ressources ou tel type de possibilités et favorise un petit clan de s'accaparer des biens de la nation »¹⁸.

Pour le cas d'espèces, à travers des réseaux mafieux entretenus par certains acteurs politiques, en collaboration avec quelques opérateurs économiques, la province de l'Ituri perd énormément. Lors d'une conférence-débat du gouverneur de la province de l'Ituri Jean BAMANISA avec la communauté iturienne de Kinshasa, « C.I.K » en sigle, le 12 février 2020 dans la salle Marini de centenaire, le gouverneur a relevé ce qui suit lorsqu'il se lamentait de manque de moyen financier pour la réhabilitation des routes d'intérêts provinciaux :

- 1,5 millions de dollars de FONER se vante depuis trois ans ;
- Chaque année plus de 16 tonnes d'or exportés en Ouganda d'une manière illégale et sans payer les redevances ou les taxes à l'Etat congolais et à la province avec complicité des acteurs politiques ;
- Problématique de fraude douanière ;
- Les bois exploités illégalement et frauduleusement, vendus chaque année en Ouganda avec complicité des hommes politiques nationaux et particulièrement ituriens. La province et l'Etat congolais perd chaque année plus de 5 millions de dollars ;
- La contre bande des produits pétroliers depuis des années. Les camions de carburant passent sans payer 1 franc congolais grâce aux appuis des acteurs politiques placés dans les hautes institutions. Plus de 2,5 millions de dollars échappent à la province et à l'Etat congolais ;

¹⁷ J-C. LIRIPA LOVI, *Développement de la province de l'Ituri à l'épreuve de la décentralisation territoriale en République Démocratique Du Congo*, DES, SSAP, UNIKIN, Kinshasa, 2018-2019, p.157.

¹⁸ P. LASCOUMES et C. NAGELS, *sociologie des élites délinquantes. De la criminalité en col blanc à la corruption politique*, Armand colin, Paris, 2014, p. 55.

- Le détournement de l'argent de la province par taxes similaires¹⁹ ;
- Le non-respect des procédures de création des entreprises, les surfacturations, le non-respect de la procédure de marché public²⁰ ;
- Plusieurs détournements de fonds alloués pour les militaires pendant l'Etat de siège par l'administration militaire²¹.

Cela étant, un rapport sur l'Etat de siège rendu public le 06 décembre 2021 réaffirme que, dans la province de l'Ituri, les acteurs politiques, les opérateurs économiques et les préposés de l'Etat, s'arrogent la part de lion dans ce qui est réalisé mensuellement comme recettes. Des spécialistes de finances publiques vont jusqu'à estimer au trois quart des recettes réalisées le volume de la perte que la province subie mensuellement. Ce réseau aurait des ramifications partout : la justice, l'armée, l'administration douanière, les services spéciaux et autres. Les collaborateurs de ces réseaux sont placés dans des hautes institutions nationales et provinciales et imposent la loi du silence.

Devant ce fléau, le gouvernement provincial de l'Ituri avait jugé de mettre en place une structure utile de contrôle des recettes et des dépenses de la province. L'inspection provinciale de l'Ituri tente de renverser la tendance ; mais tout semble être complexe car les complicités viennent de partout. Néanmoins ils ont déjà mis à nu quelques mauvaises pratiques qui occasionnent la fuite des recettes de la province, mais le chemin semble être encore long. L'inspection provinciale des finances de l'Ituri ainsi que ses inspecteurs sont-ils vraiment placés dans des conditions pouvant leur permettre de fournir le meilleur d'eux-mêmes par le gouverneur militaire ?

Comment la province peut décoller, aussi longtemps qu'elle est assujettie à des pareilles pratiques. La mentalité générale des gouvernants et des parlementaires étant encombrée par les désirs frénétiques d'enrichissement sans cause. Le temps qu'ils sont au pouvoir étant court et précaire, rien de ce qui fait le souci fondamental du peuple n'est véritablement pris au sérieux, tout le moyen apparaît bon pour s'enrichir. Les pratiques de corruption, de fraude et de détournement en RDC, auxquelles l'élite politique iturienne est mêlée annihilent tous les efforts du développement de la province et expliquent l'échec des nombreux projets, y compris ceux entrepris avec le concours des partenaires extérieurs. On dirait que la pensée de EDOUARDO GALEANO devenait une réalité en RDC : « La bourgeoisie des élites politiques des pays sous-développés n'est pas orientée dans le sens de bien-être commun

¹⁹ Conférence -débat du gouverneur de la province Jean BAMANISA SAIDI avec la communauté Iturienne de Kinshasa dans la salle Marini de centenaire, Kinshasa, le 12 février 2020.

²⁰ Question écrite adressée à monsieur le ministre provinciale en charge du portefeuille par l'honorable EZECHIEEL BATI MUKI, déposée le 12 mars 2020.

²¹ Inspecteur de l'armée Gabriel AMISI TANGO, dénonçait les officiers militaires ayant détournés le fond destiné pour l'Etat de siège sur radio okapi.

vers la création du travail, vers la production, vers l'invention et vers l'innovation ; l'essentielle est de tirer gain de ce qu'ils ont trouvé, c'est pourquoi, ils se battent pour être dans le circuit du pouvoir »²².

II.1.3. Le non-respect de la rétrocession et de la péréquation

Bien que la constitution parle de la « retenue à la source »²³, même le concept de la « rétrocession » imposé par le gouvernement congolais souffre d'application. Comment les animateurs des provinces auraient les moyens suffisants, si la retenue à la source et la péréquation restent dans le texte de la constitution, sans être scrupuleusement respectées par le gouvernement central. Comment les gouverneurs peuvent subvenir aux charges des leurs provinces : réhabilitation des routes provinciales, routes des désertes agricoles, aménagement du territoire et autres, si le pouvoir central lui-même bloque au départ le financement des provinces et leurs imposent le silence, ce qui signifierait que l'Etat lui-même devient obstacle au développement des nouvelles provinces.

L'Ituri est buté depuis sa mise en place à cette problématique. Tous les gouverneurs qui se sont succédé, ont décrié ce phénomène. Le gouverneur Jean BAMANISA SAIDI lors de la conférence -débat avec la communauté iturienne de Kinshasa faisant état de lieu de la province, avait évoqué publiquement l'irrégularité de la rétrocession et de la péréquation de la part de gouvernement central. Parfois si le gouvernement central rétrocède, cette rétrocession est d'une manière forfaitaire et n'atteint même pas la moitié du montant qui devrait revenir à la province. Pour le mandat allant de 2018, le gouverneur faisait état de plus de 24 mois de non rétrocession²⁴.

A bien des égards, le respect de principe de la retenue à la source et la péréquation demeurent l'une des conditions sine qua none pour la réussite du développement des provinces. Seul la volonté politique, doublée de gouvernance politique éthique et de leadership politique d'excellence peut donner le résultat recherché par la décentralisation : « le développement local ».

II.1.4. Déstabilisation et instabilité des institutions provinciales

La province de l'Ituri comme toutes les provinces de la République démocratique du Congo a toujours fait l'objet d'une forte déstabilisation parfois de la part du gouvernement central, des acteurs politiques à tous les niveaux, parfois du régime en place lui-même, de l'Assemblée provinciale,

²² E. GALEANO, *Les veines ouvertes de l'Amérique latine. Histoire implacable du pillage d'un continent*, Plon, Paris, 1981, p.2.

²³ Article 175 alinéa 2 de la Constitution de la République Démocratique du Congo en vigueur.

²⁴ Conférence débat, Les entités territoriales décentralisées à leur tour évoquent également la non rétrocession de la part de la province (entretien avec le chef de chefferie Bahema Baguru, le 4 décembre 2021 et le chef de secteur Mambisa le 7 décembre 2021.

parfois des partis politiques ayant la majorité des députés à l'Assemblée provinciale, etc. La province de l'Ituri depuis sa création a toujours été face à des institutions provinciales imposées par le régime et les partis au pouvoir. Souvent issues des élections négociées par des accords. L'élection publique apparaît souvent comme la simple formalité. Les institutions fonctionnent souvent en rivalité, rien que pour des intérêts politiques. Les institutions préfèrent plus répondre aux instructions des leurs regroupements politiques, que de privilégier l'intérêt général de la province. Les injonctions politiques prennent le devant sur l'intérêt général. A plusieurs reprises cette province se baigne dans des crises infernales d'intérêt politique. L'instabilité et la déstabilisation quasi-permanente entre l'Assemblée provinciale et le Gouvernement provincial sont la règle, alors que la stabilité reste l'exception.

Comme ailleurs, l'Ituri connaît des difficultés sur la production législative. Les députés provinciaux passent le clair de leur temps à chercher par tous les mécanismes à déboulonner le Gouvernement provincial, pour se rendre utile lors de l'élection du nouveau gouverneur. La province de l'Ituri dernièrement ici, était devenue un des exemples avant l'Etat de siège, sans se préoccuper des problèmes réels de l'Ituri : « tueries des populations civiles, l'insécurité généralisée, le social du peuple, les infrastructures routières impraticables, etc. ». Les députés passaient leur temps à susciter des crises, en attendant une nouvelle opportunité d'enrichissement sans cause, étant donné que leurs voix sont données au mieux-disant comme lors d'une vente aux enchères. On note la tendance générale des députés provinciaux à utiliser abusivement les prérogatives constitutionnelles à des fins personnelles ou pour les intérêts du parti politique. On note également la mainmise du pouvoir central à travers le ministre de l'intérieur dépassant les limites de ses compétences.

De fois il s'oppose à la décision d'une Assemblée provinciale, de fois des contradictions entre la décision de la Cour constitutionnelle et le ministre de l'intérieur sur terrain, des fois pris en otage de l'Assemblée provinciale pour empêcher ces derniers de faire leur travail parlementaire²⁵.

Cependant le contrôle parlementaire, l'une des missions nobles des élus du peuple serait transformé comme un moyen plus facile pour gagner de l'argent ou un moyen d'intimidation pour le respect des accords entre les regroupements politiques, pour des faits qui ne profitent nullement au peuple. Une question qui doit être fréquemment posée est celle de savoir : « y-a-t-il suffisamment d'initiative de contrôle de la part des parlementaires ? ». La réponse est oui, mais rares sont les initiatives qui sont effectivement mises en œuvres et plus rares encore celles qui aboutissent à des sanctions, le but visé

²⁵ Le 20 novembre 2019, Les députés provinciaux de l'Ituri ont été empêché sur ordre de ministre de l'intérieur par la police d'accéder dans l'hémicycle de l'assemblée provinciale de l'Ituri, et sont allé voter la motion de défiance contre le gouverneur de la province ailleurs.

n'est pas de sanctionner l'exécutif, mais de tirer gains de ces contrôles. On peut s'étonner par exemple de la rapidité et irrégularité avec laquelle une motion de défiance a été votée contre l'ex gouverneur de la province Jean BAMANISA, laquelle pour des disputes politiciennes a paralysé le bon fonctionnement de la province pendant plus de trois mois et les activités socio-économiques occasionnant des journées dites ville morte, des marches pacifiques. Cette motion avait divisé l'Assemblée en deux camps, selon les convictions partisans²⁶.

En général, les textes sont assez clairs en matière de contrôle parlementaire, toutefois, il existe beaucoup d'embouches dans l'exercice de cette mission. Les causes profondes sont à rechercher principalement dans le défi de la bonne gouvernance, la pression politique du régime et des partis politiques. Le parti au pouvoir veut voir toutes les institutions provinciales soumises à leur volonté, même si il n'a pas la majorité des députés et avoir une mainmise ainsi qu'un contrôle permanent. La décentralisation est loin d'être de ferme pratique en RDC. La culture de la bonne gouvernance n'est encore ancrée dans les mœurs des hommes politiques congolais. Du parti politique à l'Etat, en passant par les entreprises publiques, personne n'accepte le contrôle de bon gré. On regarde l'auteur d'une initiative de contrôle comme ennemi. Parfois on assiste à des contrôles d'opportunités pour des fins politiques.

En tout cas, la mainmise du pouvoir central sur les provinces dans les compétences reconnues constitutionnellement à l'Assemblée provinciale, le comportement des gouverneurs des provinces, notamment dans le difficile acheminement et gestion des ressources financières qui privilégie leur regroupement politique au détriment de la province, montrent que le statut des provinces est stratagème²⁷. D'où, toute la joute et les enjeux qui entourent l'élection des institutions politiques provinciales au sein des partis ou regroupement politique et qui mettent souvent à découvert des conflits latents entre personnes ou entre les intérêts égoïstes et l'intérêt général. Voir les crises des institutions provinciales ici et là à travers le pays.

II.1.5. La gloutonnerie du pouvoir central

Le plus grand ennemi de la décentralisation territoriale et du développement de la province de l'Ituri serait le refus par le pouvoir central de laisser aux institutions provinciales la libre administration et le libre contrôle législatif que la Constitution leur reconnaît. On observe souvent des pressions, des trafics d'influences exercés sur les institutions provinciales en général et

²⁶ Motion de défiance initiée par l'honorable Louis MASUMBUKO ADABA déposée le 18 novembre à l'assemblée provinciale de l'Ituri.

²⁷ LOTOY ILANGO BANGA, *La décentralisation chaotique en République Démocratique du Congo*, L'Harmattan, Paris, 2018, p.12.

l'assemblée provinciale en particulier afin d'étouffer le contrôle parlementaire. Les cas abondent, par exemple lorsqu'une motion de censure a été déposée contre l'un des anciens gouverneurs de la province de l'Ituri, lui reprochant la mauvaise gestion des ressources financières, alors que tout le monde attendait la réponse du gouverneur devant l'assemblée provinciale, on voit le Président de l'Assemblée provinciale de l'Ituri et le gouverneur rappeler à Kinshasa sur invitation de président de l'Assemblée nationale par l'entremise du ministre de l'intérieur. De retour dans la province, on voit la situation changée par une baguette magique et la motion classée sans suite²⁸. La même situation s'est produite avec le Gouvernement avant l'Etat de siège.

En effet, si le pouvoir central se comporte vis-à-vis des provinces comme sous l'époque du parti unique du régime de Mobutu, où les autorités provinciales étaient redevables devant le chef qui les nommait et les recrutait au sein du parti politique unique, force est de constater que l'on rentre dans la concentration du pouvoir.

La décentralisation territoriale peut être considérée à juste titre comme un véritable programme de développement. Mais nonobstant les bonnes intentions sont vantées²⁹ et en dépit de la manière de son adoption dans ce pays, les entités locales congolaises en général et celles de l'Ituri meurent faute de voracité politique et des intérêts politiques qui trouvent prétexte dans le manque ou insuffisance des moyens financiers. Deux raisons essentielles expliquent cette situation : il s'agit de la « gloutonnerie » du pouvoir central ou de l'échelon supérieur et de manière générale, il s'agit de « mauvaise gouvernance et délinquance financière », l'orthodoxie ne semble pas avoir conquis les animateurs. Les faits démontrent que les responsables provinciaux sont fondamentalement des bénéficiaires des ambitions et cela dans une logique relevant de la « particratie », c'est-à-dire celle du partage du gâteau³⁰. Dans une telle perspective, l'autonomie politique de la province n'est autre qu'un système d'accès facile aux ressources rares du milieu ou une opportunité offerte à un cadre du parti au pouvoir pour manifester sa loyauté. Des pratiques centralisatrices cohabitent encore avec la décentralisation territoriale en RDC.

²⁸ Déclaration de la société civile de l'Ituri du 10 juin 2017, dénonçant la mauvaise gestion des ressources financières sous le mandat de PENE MBAKA.

²⁹ MUAMBA MABUNDA, Philémon, « décentralisation en RD Congo : mythe ou réalité ? », in Congo-Afrique, n°403, juin-juillet-août 2015, pp. 432-442.

³⁰ LOTOY ILANGO BANGA, *La décentralisation chaotique en République Démocratique du Congo*, L'Harmattan, Paris, 2018, p.23.

II.1.6. Mauvaise gouvernance économique et financière

La mauvaise gouvernance est aussi le plus important problème qui ronge le développement des provinces. Déjà les autorités de l'ex province orientale avaient laissé d'énormes problèmes financiers non résolus et des dettes qui devaient être remboursées par les quatre nouvelles provinces démembrées (« Ituri, haut- Uélé, Bas-Uélé et Tshopo). On exigeait à la province de l'Ituri de rembourser seul 50% de dettes, puisqu'elle contribuait seul à 67% dans les recettes de l'ex province orientale. Comment comprendre aujourd'hui, l'Ituri qui contribuait seul à 67% dans les finances de l'ex province orientale ne parvient pas à décoller. Si nous voulons que la décentralisation amène le développement, nous devons surmonter l'agir et la rationalité doivent être au cœur de notre agir. Les hommes politiques doivent avoir le sens de la transparence, le sens de la rationalité dans la gestion, le sens de la responsabilité, l'amour d'un travail bien fait, le sens du respect de bien commun qui exclue la notion d'intérêt égoïste.

II.2. L'Insécurité et violences des groupes armés : obstacle au développement de la province de l'Ituri

Aucune province ne peut se développer sans la paix. La province de l'Ituri est confrontée à des violences des groupes armés récurrents. D'abord dans les années 1999-2003, puis, après quatorze années d'une légère accalmie, depuis 2017 à ce jour, soit quelques années après la mise en place des nouvelles provinces, elle est redevenue le nouveau paradis d'émergences des groupes armés . Dont les plus actifs la CODECO (coopérative pour le développement du Congo), CHINI YA KILIMA/FPIC (force patriotique et intégrationniste) et les ADF (allied democratic forces/ forces démocratiques alliées).

Ces groupes armés avec des objectifs nébuleux livrent des attaques ciblées contre les populations civiles, dont les plus ciblées et victimes : le Hema, Alur, Nyali, Mambisa Ndo-okebo. Il s'agit d'une sorte de guerre asymétrique, de guérilla. Les belligérants ne sont jamais identiques, les attaques sont livrées à des différents niveaux. Il s'agit de massacre des populations civiles, des terrorismes voire même une sorte de génocide. Des actes criminels isolés spectaculaires, odieux et perfides, des opérations se déplacent sans arrêt. Les attaques sont lancées à tout moment, partout, contre toute personne et dans n'importe quel village ou secteur. Avec comme conséquence perte des vies humaines , destruction des habitations , destruction des infrastructures socio-économiques de base, incendie, pillages, vols des bétails, viol et autres barbaries y compris les déplacements perpétuels des populations qui ont perdu leurs moyens traditionnels de survivre et n'ont plus accès aux services sociaux de base .

Le tissu économique totalement détruite. Les communautés victimes représentées par G5 (groupes des cinq tribus plus victimes) avancent un bilan macabre en terme humain, matériel et autres. Plus de 15.925 personnes seraient tuées, plus de 3.799 personnes blessées, plus de 2.798 .000 personnes déplacées, plus de 53.000 édifices publics et privés ainsi que plus 50.000 bêtes seraient pillés, depuis 2017³¹. En plus de ces impacts humanitaires, sociaux, économiques et autres, les effets pernicieux de ces violences des groupes armés sur la gestion de la province et le développement ainsi que les fonctionnements des institutions provinciales et les entités territoriales ne sont pas moindre. En effet, la persistance de l'insécurité et les multiplicités des attaques ont restreint suffisamment les compétences et les champs d'action des institutions provinciales et les entités territoriales. Plusieurs entités territoriales échappent aux contrôles des autorités provinciales et locales. L'autorité de l'Etat dans la province de l'Ituri est limitée. Plusieurs secteurs, chefferies, groupements, localités en Ituri ne sont pas totalement contrôlés par les autorités légalement établies, nonobstant l'Etat de siège.

A titre illustratif, il importe de préciser que sur 12 entités territoriales décentralisées par exemple dans le territoire d'IRUMU, 7 sont sous menaces et/ou contrôle total ou partiel des groupes armés insurrectionnels. Sur 11 chefferies et secteurs, avec une commune rurale du territoire de DJUGU, Aucune entité n'est épargnée des violences des groupes armés. Sur 8 chefferies et une commune que possède le territoire de MAHAGI, plus de 4 sont fortement touchées par les effets néfastes causés par les violences des groupes armés. Enfin, une grande partie du territoire de MAMBASA est aussi touchée par les violences de ces groupes armés. Avec comme conséquence perte de contrôle des entités territoriales, pertes des monopoles fiscaux, pas des circulations dans les zones sous menaces des groupes armés, faible mobilisation des recettes, pas de développement. D'où, « un chemin croisé ».

III. QUELQUES PERSPECTIVES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ITURI

Nous proposons deux piliers du développement pour la province de l'Ituri.

Au premier pilier : Nous proposons un « développement à trois niveaux » :

1. Développement comme « action »

Ici il s'agit :

- De mettre en place une politique publique locale ou programme réaliste pour un de développement précis et constant ;

³¹ Conférence de presse des représentants des communautés victimes des violences des groupes armés en Ituri(G5), demandant la requalification de l'Etat de siège et le mandat de MONUSCO, Kinshasa, le 09 Décembre 2021.

- De réviser de l'article 198, alinéa 2, afin que l'élection des gouverneurs et des vice-gouverneurs soit soumise au suffrage universel direct et secret, sous le model du ticket président et vice-président ;
- D'appliquer l'article 175, alinéa 2, de la Constitution, retenue à la source ;
- De respecter la libre administration des provinces ;
- D'établir un pouvoir politique local fort ;
- De créer des conditions d'une forte croissance économique ;
- De réhabilitation des infrastructures socio-économiques, etc. ;
- De réactiver le processus de la décentralisation et élections municipales et locales,...

2. Développement comme « l'homme » (leadership, la qualité de l'homme)

Il est important que seul accède à la gestion des affaires de la province des hommes politiques acquis au leadership politique d'excellence s'exprimant par :

- les vertus intellectuelles ;
- les vertus morales et sociales ;
- les vertus politiques ;

3. Développement comme « la valeur » (mentalité, moralité, bref : Ethique)

Le développement la province de l'Ituri ne passerait jamais sans une gouvernance politique d'éthique. Elle suppose:

- Changement de mentalité (principe de l'impératif moral) ;
- Principe de responsabilité ;
- Principe de résistance énergétique à la corruption ;
- Principe de patriotisme et de nationalisme ;
- Principe de séparation du pouvoir (principe de limitation) ;
- Principe de justice ou l'Etat de droit ;
- Principe de culture du respect des textes et de la parole donnée ;
- Principe du compromis démocratique ;
- Principe de libre discussion et la compétition positive ;
- Principe de subsidiarité ;
- Principe de cohérence et de constance ;
- Principe de recevabilité ;
- Principe de sanction sans complaisance.

Deuxième pilier : Lutte pour la paix : instauration de l'autorité de l'Etat.

Comment sortir du cirque des groupes armés?

1. D'abord l'approche militaire, assistée par d'autres options d'accompagnement

Même si beaucoup restent pessimiste par rapport à l'option militaire suite à la persistance des groupes armés, devant l'échec de plusieurs tentatives des

politiques de négociation, de démobilisation et intégration, l'approche militaire et répressive-coercitive reste au vu de la situation actuelle de l'Ituri la principale solution pour instaurer, l'autorité de l'Etat dans cette partie de la République. Si la plupart d'opérations militaires n'auraient pas mis définitivement un terme aux groupes armés, il s'avère nécessaire de réévaluer ces opérations d'abord de l'intérieur des forces armées et des différents services de sécurité ainsi que de renseignement afin de détecter les principales failles, pour entreprendre des nouvelles stratégies et des réformes courageuses. Le rétablissement de l'autorité de l'Etat, la défense de l'intégrité territoriale et la sécurité des personnes et de leurs biens sont des raisons principales d'existence d'un Etat. Tous les Etats forts et responsables imposent leurs sécurités. La RDC devrait quitter ce cycle infernal d'un « Etat bébé ».

La sous-administration est le mal de l'Afrique entière mais en RDC son ampleur dépasse les limites. Il existe des zones de non -Etat, des vastes agglomérations humaines qui échappent au contrôle de l'Etat congolais. C'est là que se développe l'activisme des groupes armés. Un déploiement des forces des sécurités dans les zones occupées par les groupes armés au niveau des frontières terrestres et lacustres ainsi sur l'ensemble de la province de l'Ituri est d'une grande importance. La possibilité d'échapper au contrôle du pouvoir public relève d'un faible déploiement du pouvoir étatique sur l'ensemble de la province. Plus qu'on s'éloigne du siège des institutions publiques, moins la population accède aux services publics de base, notamment la sécurité. Plus on s'éloigne des centres urbains, moins l'autorité de l'Etat se fait sentir.

Il y a lieu de qualifier l'Etat congolais d'un « Etat citadin ou urbain », un Etat presque « invisible et secouriste » dans les milieux ruraux. La conséquence de cet Etat invisible est également la porosité des frontières, qui sert comme moyen aux multiples trafics des ressources des territoires non contrôlés par l'armée loyaliste, des trafics d'armes. Le plus souvent l'armée intervient à la défensive ou pour contrecarrer les attaques des groupes armés en lieu et place des attaques régulières et des traques quotidiennes des secteurs occupés par des groupes armés, l'un après l'autre. Tel serait le cas lorsque par des opérations militaires, les groupes armés rebelles ou les milices sont délogés. Des stratégies sécuritaires durables ne suivent pas, les militaires se retireraient après l'opération, la police ne suit pas, devant ce vide, un groupe s'impose ou se crée à l'occasion. La population iturienne apprécie l'usage de la force armée contre les groupes armés, mais elle fustigerait la manière dont elles sont menées malgré l'Etat de siège décrété par le Président de la République depuis le 5 mai 2021. D'où la nécessité d'une opération sérieuse, musclée, offensive, systématique, ultime, généralisée dans tous les secteurs occupés par les groupes armés s'impose.

2. *Autres options d'accompagnement*

- **Approche diplomatique** : puisque toutes les guerres se terminent par la paix, l'option diplomatique ne doit pas totalement être exclue, elle doit accompagner l'action des forces armées sur terrain pour une paix durable. Cette négociation doit être externe (avec les pays voisins impliqués et les grandes puissances) et interne (avec les groupes armés).

Après plusieurs échecs des différentes tentatives de négociation, d'appel à la paix, à plus forte raison, si l'Etat congolais doit encore négocier avec les groupes armés, il doit le faire en position de force. La demande d'une quelconque négociation doit provenir des groupes armés et doit être une conséquence logique du poids de la puissance des forces armées loyalistes sur terrain. Cela dans le respect des droits de l'homme.

Le passage dans les groupes armés et les massacres de la population civile dans un Etat de droit et responsable ne devraient plus servir comme moyen d'accès facile aux grades et aux hautes fonctions militaires et politiques, comme si les crimes et les violences contre la population et l'Etat lui-même mériteraient une quelconque récompense. La paix n'exclue pas la justice, au contraire la justice reste la source de la vraie paix.

- **Volet socio-économique et communautaire** : Si les entrepreneurs des groupes armés trouvent souvent des terrains fertiles pour leurs manœuvres, cela est dû également suite aux conditions sociaux-économiques très vulnérables de la majorité de la population congolaise. Un pays extrêmement riche en ressources naturelles, mais dont la population est très pauvre. La pratique montre que plusieurs jeunes adhèrent dans les groupes armés par manque à faire, par la quête de la survie. Par conséquent les groupes armés deviennent un métier. L'Etat congolais doit prendre ses responsabilités afin de créer des entreprises des productions locales qui peuvent employer les jeunes et les empêcher d'adhérer dans ces mouvements.

Au niveau des communautés locales, il faut une prise de conscience ainsi qu'une sensibilisation de la jeunesse par rapport aux effets pernicieux qu'entraînent les violences des groupes armés et sur la valeur de la paix. Il faudrait développer la culture de dire « non » aux offres des manipulateurs et le sens du patriotisme et de nationalisme : « Ne jamais trahir le Congo, Ne jamais trahir l'Ituri ».

CONCLUSION

Nous soutenons que le développement de la province de l'Ituri est pris en otage, d'une part, par les acteurs politiques congolais tant national que provincial à la recherche des intérêts privés et, d'autre part, l'insécurité imposée par les violences des groupes armés. L'homme reste au centre de tout développement, il est le moyen et la fin de tout développement. La décentralisation est un meilleur système de gestion et un enjeu politique dans un système de responsabilité et recevabilité. En effet, lorsqu'elle est bien conçue et effectivement appliquée, la décentralisation constitue le mode de gestion le mieux indiqué pour les entités locales³². Dans un apprentissage inculturé, elle revêt des aspects pratiques (politique, économique, juridique, administratif, managérial et éthique) qui renferment une certaine dynamique de changement capable de transformer une société toute entière. A cet effet, les comportements tant individuels que collectifs des hommes politiques et des animateurs des institutions tant au niveau national que provincial ainsi que la paix deviennent des déterminants importants pour le développement de chaque province. Il y a lieu de soutenir que c'est une politique adaptée pour stimuler les projets socio-économiques, politiques, administratifs et le développement local dans la mesure où elle réponde sur une gouvernance politique d'éthique, d'excellence, rationnelle et d'instauration de l'autorité de l'Etat.

³² EPEE GAMBWA et OTEMIKONGO MANDEFU, « Entités territoriales décentralisées et financement public du développement au zaïre », in *Zaïre-Afrique*, n°266, juin -juillet-Aout 1992, pp. 347-356.

BIBLIOGRAPHIE

1. BAMANISA J., *Projet de développement de la province orientale*, Kisangani, 2013.
2. Constitution de la République Démocratique du Congo telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, *Journal Officiel de la RDC*, 52^{ème} année, numéro spécial, Kinshasa, 2011.
3. EPEE GAMBWA et OTEMIKONGO MANDEFU, « Entités territoriales décentralisées et financement public du développement au zaïre », in *Zaire -Afrique*, n°266, juin-juillet-août 1992.
4. GALEANO, E., *Les veines ouvertes de l'Amérique latine. Histoire implacable du pillage d'un continent*, Plon, Paris, 1981.
5. KIMPIANGA Mahaniah, *La problématique du développement*, presses de l'université de Luozi, 2007.
6. KIZA J., *L'égalité des salaires*, Stanleyville, éd. SEKIS, 1945.
7. KUNA MABA MAMBUKU, *Le processus du développement du Bas-Congo. Voyage à travers le programme du gouvernement provincial, les relations et les allocutions du gouverneur*, CAPM, Kinshasa, 2012.
8. KYUNGU SHIMBI P., « Découpage territorial pour le développement ou Résignation à la fatalité politique », *Démocratie, décentralisation et économie sociale de marché en RDC*, Konrad Adenauer stiftung, Kinshasa, décembre 2013.
9. LASCOUMES P. et NAGELS C., *Sociologie des élites délinquantes. De la criminalité en col blanc à la corruption politique*, Armand colin, Paris, 2014.
10. LIRIPA LOVI J-C., *Développement de la province de l'Ituri à l'épreuve de la décentralisation territoriale en République Démocratique Du Congo*, DES, SSAP, UNIKIN, Kinshasa 2018-2019.
11. LOTOY ILANGO BANGA, *La décentralisation chaotique en République Démocratique Du Congo*, L'Harmattan, Paris, 2018.
12. MABIALA MANTUBA NGOMA P. et, DION R., « Pouvoir central et pouvoirs provinciaux et locaux », *Mandats, rôles, fonctions des pouvoirs constitués dans le nouveau paysage politique de la RDC*, Kinshasa, PNUD, 2009.
13. MUAMBA MABUNDA, Philémon, « Décentralisation en RD Congo : mythe ou réalité ? », in *Congo-Afrique*, n°403, juin-juillet-août 2015.
14. MWEBWA KALALA J-P., « Contexte de la décentralisation avec les provinces et les entités territoriales décentralisées face aux perspectives de l'économie sociale du marché en RDC », *Démocratie, décentralisation et économie sociale du marché en RDC*, Konrad Adenauer stiftung, Kinshasa, décembre 2013.

15. Rapport-synthèse de la Conférence-débat du gouverneur de la province Jean BAMANISA SAIDI avec la communauté Iturienne de Kinshasa dans la salle Marini de centenaire, Kinshasa, le 12 février 2020.